

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 7 décembre 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 5 personnes

2015.12.300 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion : Reconnaissance des bénévoles et Guignolée
Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
 - 02 Procès-verbaux de novembre - Adoption
 - 03 Comptes de novembre - Adoption
 - 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
 - 05 Rapport financier au 30-11-2015 – Dépôt
 - 06 Transferts budgétaires

B AFFAIRES NOUVELLES

- 07 Soumissions – Perré de protection stabilisation des rives du ruisseau Théberge – Octroi du contrat
- 08 Approbation des modifications – rue St-Vallier Ouest
- 09 Approbation des modifications – rue de l'Église
- 10 Approbation des modifications – rue des Pignons
- 11 Rapport annuel gestion de l'eau potable
- 12 Étude géotechnique – Travaux (sinistre 21 juillet 2015)
- 13 Lot 23A9, rang 7, canton Pohénégamook – Vente à la municipalité
- 14 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 15 Calendrier des séances régulières 2016
- 16 Maintien de l'équité salariale – Mandat à Michel Larouche, consultants RH Inc.
- 17 Rue St-Vallier Ouest – Acceptation du deuxième décompte
- 18 Motion de félicitations – École secondaire du Transcontinental : Palmarès des écoles du Québec
- 19 CPTA – M. Régent Michaud
- 20 Ligne de vie Témiscouata – Appui au projet «hébergement»
- 21 Installation et entretien des équipements d'eau potable – Engagement
- 22 Mandat aux avocats – Arrangements de taxes
- 23 Redevances Parc Éolien – Réserve
- 24 Déneigement – Infrastructures municipales
- 25 Avis de motion – P.401 (Budget 2016)

Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.301 PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2015 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 02 novembre 2015
- séance extraordinaire : 16 novembre 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.302 COMPTES DE NOVEMBRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2015 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 30-11-2015, au montant de trois cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-deux sous (**318 793.52 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2015 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2015.01.08) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 30-11-2015, au montant de cent vingt-et-un mille deux cent cinquante-et-un dollars et soixante-quatre sous (**121 251.64 \$** → Internet : **52 098.57 \$** et chèques : **69 153.07 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.303 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de

l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de novembre 2015.

2015.12.304 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2015 au 30-11-2015.

2015.12.305 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour la présente année fiscale;

CONSIDÉRANT le règlement P.-284 actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale intérimaire, en date du 07 décembre 2015, à l'effet d'autoriser ces virements de crédits ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder aux écritures comptables requises selon les inscriptions de la liste en date du 07-12-2015, approuvée par la directrice générale intérimaire de la municipalité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.306 SOUMISSIONS – PERRÉ DE PROTECTION – STABILISATION DES RIVES DU RUISSEAU THÉBERGE AU PONT F-21

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour les travaux de stabilisation et le perré de protection du ruisseau Théberge au pont F21 ;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été expédiés sur invitation auprès de cinq entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans le délai prescrit, les soumissions suivantes et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 16 novembre 2015 à 10 h ;

Soumissionnaires	Prix (sans les taxes)	Prix (taxes incluses)
Excavations Bourgoin et Dickner inc.	82 344.00 \$	94 675.01 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	207 343.88 \$	238 393.62 \$

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Conseil à la rencontre du 30 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le contrat à la compagnie Excavations Bourgoin et Dickner inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 94 675.01 \$ incluant les taxes provinciale et fédérale ;

QUE ce contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de l'obtention des droits de passage sur les terrains privés près des travaux à réaliser ;

QUE le devis d'appel d'offres fait foi de contrat ;

QU'une partie de cette dépense est admissible et sera soumise au Ministère de la Sécurité publique et que le solde soit engagé dans un règlement d'emprunt, lequel sera soumis à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.307 RUE ST-VALLIER OUEST – ACCEPTATION DES CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'égout pluvial et de reconstruction de l'infrastructure de la rue ont été complétés sur la rue St-Vallier Ouest par la compagnie Aménagement Benoît Leblond inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires suivants ont dû être exécutés par l'entrepreneur :

- Réparation de conduite d'égout sanitaire latérale ;
- Remplacement d'une borne-fontaine qui fuyait ;
- Raccordement d'une conduite d'égout sanitaire latérale brisée et un bloc joint à la conduite principale ;
- Pose de drains agricoles sur plusieurs zones afin de corriger la stabilité sous l'infrastructure ;
- Réparation d'une entrée d'eau (# civique 515) ;
- Excavation du fossé à l'extrémité de la rue afin d'assurer le drainage de la nappe d'eau de surface ;
- Installation d'un raccordement de services à l'extrémité de la rue pour desservir un terrain résidentiel ;
- Sections de regard sanitaire non étanches et détériorées ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires s'élèvent à 30 160.36 \$ (sans les taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts supplémentaires n'étaient pas prévisibles en raison du niveau d'instabilité causé en majeure partie par les fuites d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a reçu les autorisations de l'ingénieur et du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise le paiement de la facture 012393 au montant de 34 676.88 \$ (taxes incluses) ;

QUE cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt P.-394.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.308 RUE DE L'ÉGLISE – ACCEPTATION DES CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT le projet DP194.2015 exécuté par la Compagnie Excavations Bourgoin et Dickner Inc. ;

CONSIDÉRANT les avis de modification déposés aux dates indiquées :

# Demande de changement	Date	Description	Prix (sans les taxes)
2	10-11-2015	Nouveau ponceau TT0 de 900 mm par 22m de longueur et 3.5 mm d'épaisseur sera installé en travers de la route pour emmener l'eau du fossé Nord de la rue de l'Église à l'amont des ponceaux F17-F18. Le ponceau inutilisé de l'entrée de M. Jonathan Dumont restera en place.	36 742 \$
3	20-11-2015	Ponceau F13 en amont doit être modifié selon la méthode suivante : couper le biseau amont et le remplacer avec une section de conduite de 2 m avec un collet étanche. L'Enrochement et l'entrée charretière à corriger.	0
5	20-11-2015	Les pentes de la route de chaque côté du ponceau F13 devront être adoucies. Donc du pavage supplémentaire devra être enlevé du côté bas et du côté haut pour avoir 25 m. de transition de chaque côté du ponceau, soit 50 m au total. Les trous seront remplis avec du MG 20 jusqu'à la ligne reliant l'élévation existante au centre du ponceau au pavage existant de chaque côté.	14 996 \$
	25-11-2015	Déplacer les fils aériens d'Hydro-Québec DCL-21874663.	5 462.59 \$
	25-11-2015	Remise en place des fils aériens d'Hydro-Québec – Intervention DCL 21897393.	3 451.16 \$
	25-11-2015	Déplacer les fils aériens de Bell Canada.	3 660.23 \$
Total :			64 311.98 \$
			<u>73 942.70 \$</u> (taxes incl.)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte les demandes de changements ci-haut décrites et autorise le paiement de ces changements ;

QUE ces frais seront présentés au Ministère de la Sécurité publique pour approbation.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.309 RUE DES PIGNONS – ACCEPTATION DES CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT le projet DP195.2015 exécuté par la Compagnie Construction BML ;

CONSIDÉRANT les avis de modification déposés aux dates indiquées :

# Demande de changement	Date	Description	Prix (sans les taxes)
2	20-11-2015	Soutènement temporaire du poteau d'Hydro-Québec incluant fourniture, transport et mise en place.	1 200 \$
2	20-11-2015	Protection des conduites existantes, incluant la coupe et mise en place.	377.32 \$
	26-11-2015	Réparation d'un bris d'aqueduc.	1 029.74 \$
Total :			2 607.06 \$
			2 997.46\$ (taxes incl.)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte les demandes de changements décrites ci-haut et autorise les paiements ;

QUE ces frais seront présentés au Ministère de la Sécurité publique pour approbation.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.310 RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, des mesures doivent être mises de l'avant afin d'atteindre des objectifs d'économie d'eau potable et de réduction des fuites sur les réseaux municipaux de distribution d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2014 sur la gestion de l'eau potable a été préparé par le Service des travaux publics et qu'il a été déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été transmis au Conseil municipal le 19 novembre 2015 et qu'il a été étudié à la plénière du 30 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville a pris connaissance et entérine le rapport annuel 2014 de la gestion de l'eau potable tel que soumis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Mamot).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.311 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (SINISTRE DU 21-07-2015)

CONSIDÉRANT le projet de remplacement des divers ponceaux (A5, E5, R2), construction de bassins de rétention (A2, F5, F12) et forage sur les rues (des Pignons, Desrochers, de l'Église) prévus en 2016 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une reconnaissance géotechnique pour ces différents projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les deux soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (sans les taxes)	Prix (taxes incluses)
Englobe	11 175.00 \$	12 848.46 \$
LER (Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup)	12 636.25 \$	14 528.53 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le mandat à la firme Englobe, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 12 848.46 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense sera présentée au ministère de la Sécurité publique.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Départ de M. Philippe Marin à 20 h 40.

2015.12.312 LOT 23A9, RANG 7, CANTON POHÉNÉGAMOOK – VENTE À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 494, rue des Pignons a subi d'importants dommages suite aux pluies abondantes du 21 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT le décret 1271-12011 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence a été évacuée de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a décidé de démolir cette résidence ;

CONSIDÉRANT les articles 33 à 37 du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville acquiert le lot 23A9, rang 7, canton Pohénégamook pour la valeur nominale de 1 \$;

QU'un acte notarié soit réalisé par l'Étude Côté, Ouellet, Thivierge, notaires et que la mairesse ou le pro-maire désigné et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Ville de Pohénégamook ;

QUE les frais d'honoraires professionnels pour un montant de 900 \$ (taxes incluses) seront admissibles au remboursement des dépenses du sinistre du 21-07-2015.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.313 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook prévoit la formation de VINGT (20) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.314 CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la Loi des Cités et Ville, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des assemblées ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

Calendrier 2016

Mois	Jour	Date	Heure
Janvier	Lundi	11	20 h
Février	Lundi	01	20 h
Mars	Lundi	07	20 h
Avril	Lundi	04	20 h
Mai	Lundi	02	20 h
Juin	Lundi	06	20 h
Juillet	Lundi	04	20 h
Août	Lundi	01	20 h
Septembre	Mardi	06	20 h
Octobre	Lundi	03	20 h
Novembre	Lundi	07	20 h
Décembre	Lundi	05	20 h

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016 ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.315 MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire être accompagnée pour réaliser le processus du maintien de l'équité salariale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de réaliser son programme de maintien au cours de l'année 2015 afin de se conformer à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été présentée à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de Michel Larouche, Consultants RH Inc. pour la réalisation du mandat défini ci-haut ;

QUE la Ville engage à ces fins un montant maximal de 3 500 \$, incluant le maintien de l'équité pour un montant forfaitaire de 2 000 \$, présentation au Conseil, déplacement et frais d'hébergement, s'il y a lieu ;

QUE le présent mandat devra être terminé d'ici le 30 avril 2016.

Poste budgétaire : 02 160 00 416 - Budget 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.316 RUE ST-VALLIER OUEST – ACCEPTATION DU DEUXIÈME DÉCOMPTE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2646-1871 Québec Inc. qui a exécuté les travaux d'infrastructures de la rue St-Vallier Ouest a produit le deuxième décompte progressif pour paiement ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Lafrance, ingénieur chez Actuel Conseil, recommande à la Ville d'effectuer le paiement à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A QUE la Ville verse en paiement à l'entrepreneur «2646-1871 Québec inc – Aménagement Benoît Leblond», un montant de 59 913.26 \$ représentant le décompte progressif no.2 incluant la retenue de 10 % et les taxes applicables.

B QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt P.-394.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.317 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SECONDAIRE DU TRANSCONTINENTAL : PALMARÈS DES ÉCOLES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Fraser a publié dans les Journaux de Québec et Montréal le palmarès des écoles secondaires du Québec en fonction des résultats obtenus aux épreuves ministérielles de juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire du Transcontinental a terminé en deuxième position sur les 12 écoles secondaires publiques au Bas St-Laurent ;

CONSIDÉRANT QU'au niveau provincial, elle se situe au 21^e rang sur une possibilité de 329 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook applaudissent haut et fort la remarquable performance des élèves de l'École secondaire du Transcontinental ;

QU'ils soulignent le travail constant, les efforts soutenus et la détermination desdits élèves, de tout le corps professoral, du personnel de soutien et des parents qui forment une belle et grande équipe gagnante !

BRAVO !

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.318 CPTA – M. RÉGENT MICHAUD

CONSIDÉRANT le projet déposé à la Ville par M. Régent Michaud en date du 30 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette demande vise la cession de ses deux lots à ses enfants : (155 et 176, rang 1, canton Estcourt) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a étudié le présent dossier à la commission du 30 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville ne s'objecte pas à la demande de cession présentée par M. Régent Michaud ;

QUE la Ville transmet le présent dossier à la Commission de protection du territoire agricole.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.319 LIGNE DE VIE DU TÉMISCOUATA – APPUI AU PROJET «HÉBERGEMENT»

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Ligne de Vie du Témiscouata est à élaborer un projet d'hébergement pour les familles des résidents en soins palliatifs qui demeurent à l'extérieur de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère de Rivière-Bleue louerait à ces fins des espaces en hébergement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie le projet élaboré par Ligne de Vie du Témiscouata Inc. et ses partenaires pour l'hébergement des familles des résidents en soins palliatifs demeurant dans le CHSLD ainsi que dans les huit autres familles d'accueil au Transcontinental.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.320 INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE À LA TÊTE-DU-LAC – ENGAGEMENT DE LA CORPORATION TOURISTIQUE ET DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique mandate pour des raisons règlementaires la Ville de Pohénégamook à maintenir et à entretenir les équipements de production d'eau potable selon la réglementation en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- confirme au ministère MDDELCC son engagement à l'entretien de la prise d'eau et de l'unité de traitement, lequel se résume comme suit :
 - à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le Manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté, Monsieur Sylvain Lafrance de la firme Actuel Conseil.
- mandate Monsieur Philippe Marin, directeur des Travaux publics, à appliquer la réglementation en vigueur pour les installations de captage et de traitement de l'eau potable du Centre touristique Tête-du-Lac de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.321 RECOUVREMENT DES SOMMES DUES EN ARRÉRAGES DE TAXES – MANDAT À ME ALINE DION

CONSIDÉRANT les comptes de taxes en souffrance ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de Pohénégamook de procéder au recouvrement des sommes de ces comptes en souffrance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil mandate Me Aline Dion, avocate de l'étude Dubé, Dion, avocats, de procéder à la perception des comptes en souffrance pour les années 2013, 2014 et 2015 apparaissant à la liste annexée à la présente résolution.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.322 REDEVANCES PARC ÉOLIEN – RÉSERVE

CONSIDÉRANT QUE des revenus supplémentaires 2015, associés aux redevances du parc éolien 1, ont été versés à Ville le 3 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

- A** **QUE** ce Conseil crée une réserve financière de 90 469.88 \$ en développement économique ;
- B** **QUE** cette réserve financière est puisée à partir du surplus accumulé non affecté ;
- C** **QUE** la trésorière est autorisée à procéder aux écritures comptables requises.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.323 DÉNEIGEMENT INFRASTRUCTURES MUNICIPALES / HIVER 2015-2016

Entrepreneurs	Poste incendie (25) \$ sans taxes	Centre Communautaire Lionel-Charest \$ sans taxes	Centre des loisirs Guy-Pelletier \$ sans taxes	Centre culturel Léopold-Plante \$ sans taxes	Poste incendie (27) \$ sans taxes
Entr. J. R. Roy	350 \$	500 \$			
D.S. Jalbert	310 \$	475 \$			
Pré-vert Plus			360 \$	450 \$	300 \$
Dany Dumont			375 \$	375 \$	325 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville octroie les contrats suivants :

- Poste incendie # 25 : D.S. Jalbert : 310 \$ ► Poste budg. 02 22000 522
- Poste incendie # 27: Pré-Vert Plus : 300 \$ ► Poste budg. 02 22000522
- Centre communautaire Lionel-Charest : D.S. Jalbert : 475 \$ ► Poste budg. 02 70121 522
- Centre culturel Léopold-Plante : Dany Dumont : 375 \$ ► Poste budg. 02 70222 522
- Centre des loisirs Guy-Pelletier : Pré-vert Plus : 360 \$ ► Poste budg. 02 70123 522

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.12.324 P.-401 – AVIS DE MOTION (BUDGET 2016)

Je, soussigné, Raymond Gagné, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, un règlement portant le numéro P.-401 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2016, de décréter les différents taux de taxation, de compensation et de tarification et d'autoriser le Conseil municipal à percevoir ces revenus ainsi que d'effectuer les dépenses s'y rapportant.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard, deux jours avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Raymond Gagné, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H à 21 H 15.

2015.12.325 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 15 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

Séance extraordinaire : adoption du budget 2016 : mardi 15 décembre 2015 à 20 h.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
